



Avec le soutien de



**ENSEMBLE
POUR
SAINT-OUEN
& CITOYENS**



Mamadou KEITA

Conseiller municipal EELV
Saint-Ouen, président du
groupe de gauche
"Ensemble pour Saint-Ouen"
Secrétaire du comité local
Europe Écologie Les Verts
Saint-Ouen

“Oui ou non, voulons-nous que Saint-Ouen adhère à la Communauté d'agglomération Plaine Commune ?”

Voici la question décisive pour l'avenir de Saint-Ouen à laquelle nous aurons bientôt à répondre.

Bien sûr, Europe Écologie Les Verts y est favorable et vous appellera à répondre massivement OUI.

Nous vous proposons ce 4 pages pour en débattre, car cette décision importante mérite tous les éclaircissements, en prenant connaissance, dès maintenant, des tenants et des aboutissants, des avantages comme des inconvénients...



Brigitte MARIGAULT

Conseillère municipale EELV
Saint-Ouen

Pour plus de démocratie et de transparence, les élus d'Europe Écologie Les Verts de notre ville revendiquent l'organisation d'une **consultation populaire**. **Pour nous**, le droit des Audoniennes et des Audoniens à enrichir notre communauté de destin et de solidarité est indivisible. Aussi, la décision que nous devons prendre tous ensemble ne doit pas être discriminatoire à l'endroit des nombreux habitants étrangers non-communautaires qui contribuent au développement de notre ville. Ainsi, comme à **L'Île-Saint-Denis et à Stains**, tous les habitants en âge de voter, y compris les plus nombreux étrangers communautaires et non-communautaires résidents à Saint-Ouen, doivent pouvoir se prononcer, à partir de cette question très claire, sur l'adhésion de Saint-Ouen à la communauté d'agglomération "Plaine Commune".



Remi FARGEAS

Adjoint au Maire EELV
Saint-Ouen

Plaine Commune, une nouvelle chance pour la transition écologique de notre territoire ?

C'est ce dont nous vous appelons à :

DÉBATTRE AVEC NOUS LE
Jeudi 3 novembre 2011 à 18 h 30
A la salle des Fêtes Barbara - 5, rue des Ecoles à Saint-Ouen
(derrière la Mairie)

Avec la contribution de :

Michel Bourgain

Maire Europe Écologie Les Verts de L'Île-Saint-Denis,
Vice-président de Plaine Commune

Dominique Carré

Adjoint au maire de Pierrefitte,
Vice-président et président du groupe des élus
Europe Écologie Les Verts, Socialistes Unitaires
et Citoyens de Plaine Commune



Pour tout renseignement : eelvsaintouen@gmail.com

*Rejoignez une écologie politique populaire
ouverte à toutes et à tous !*

<http://saintouen.eelv.fr>
www.eelv.fr

Des questions simples... pou

Que pèsera Saint-Ouen dans ce grand ensemble que constitue la communauté d'Agglomération de Plaine Commune ?

Ville moyenne, nous ne serons pas sous-représentés. Pour la décision, **8 représentants de Saint-Ouen** siègeront au Conseil communautaire (équivalent à notre conseil municipal). **Le Maire en sera Vice-Présidente** et participera au Bureau Communautaire (équivalent à notre bureau municipal).

Notre ville se verra-t-elle imposer des décisions par la Communauté d'Agglomération ?

Non, car le règlement intérieur prévoit que toutes décisions d'intérêt communautaire sur notre territoire supposent **un accord politique et positif de notre ville**.

Est-il possible que Saint-Ouen quitte Plaine Commune en cas de désaccord ?

Oui, mais c'est très compliqué. **Ce retrait suppose l'accord du conseil de la Communauté et pas d'opposition de plus d'un tiers des conseillers municipaux.**



Solidarité et autonomie : rester proches du terrain

Le transfert de certaines compétences ne va-t-il pas éloigner la décision du terrain ?

Europe Écologie Les Verts propose d'accompagner la mise en commun des compétences des 9 villes de Plaine Commune par **une implication plus étroite des élus, des personnels et des citoyens** à la mise en application sur le terrain.

Les services proches des citoyens ne risquent-ils pas de s'éloigner avec le transfert à Plaine Commune ?

Les services communaux qui seront transférés à la Communauté d'agglomération le seront sur le plan administratif et non sur le plan physique.

Et le personnel communal transféré ?

Aucun changement quant au statut des personnels transférés. Ils conservent leurs acquis et leur évolution de carrière. En revanche, c'est l'occasion pour ces personnes de s'exercer à des méthodes novatrices et de connaître une meilleure évolution de carrière dans une administration élargie.

Quels sont les champs de compétence de Plaine Commune ?

Dans un premier temps : **urbanisme, voirie, collecte des déchets, environnement, développement économique, politique de la ville.**

Les services de la voirie seront-ils mis en commun ?

Oui, **la création et la gestion de la voirie seront mis en commun** mais notre personnel technique transféré (juridiquement et financièrement) gardera son attaché (bureaux et ateliers) à Saint-Ouen.

Les avantages de la complémentarité

Et notre cadre de vie, notre habitat... ?

Plaine Commune s'engage dans la réhabilitation des logements insalubres et la construction de logements diversifiés pour une stabilité résidentielle de la population.

L'attribution de logements par la ville sera-t-elle changée ?

Non, cela ne changera pas.

Quels sont les équipements de la ville qui pourront entrer en réseau ? Pour quels avantages ?

Les équipements culturels et sportifs définis comme étant d'intérêt communautaire entreront progressivement en réseau avec ceux des autres villes. Ce qui permettra aux habitants de disposer d'**un choix plus large et complémentaire.**



ur des réponses claires !



Les finances, comment ça marche ?



D'où vient l'argent pour financer Plaine Commune ?

Depuis 2010, ce n'est plus un produit de taxe professionnelle que les collectivités perçoivent, mais **une "compensation-relais"** que l'État leur verse.

Que perdrons-nous ou gagnerons-nous sur le plan financier ?

La Communauté d'Agglomération est régie par **les mécanismes de solidarité**. Les frais de fonctionnement des services transférés seront pris en charge par Plaine Commune et déduits de l'attribution de compensation.

Comment la solidarité est-elle garantie ?

Plaine Commune et les villes sont liées par **le pacte financier** qui cadre leurs rapports pour la période 2010-2015 en matière de solidarité budgétaire : **évaluation des transferts, recettes, dotations de solidarité, niveau de l'investissement**, etc.

Plus précisément ?

Le pacte financier actuel se donne comme objectif de concilier des investissements importants sur le territoire et une préservation de la capacité financière de la communauté d'agglomération. 2 objectifs à atteindre tout en maintenant constants les reversements financiers aux villes (Dotation de solidarité communautaire) et **sans** augmenter la fiscalité des ménages **au niveau intercommunal**.

Vers l'écologie urbaine !



Que prévoit-on pour la protection de l'environnement ?

Plaine Commune a adopté une **Charte intercommunale de l'environnement** pour lutter contre les pollutions, les nuisances...

Pourquoi parler d'écologie urbaine ?

L'ancienne délégation à l'Environnement a été élargie à **l'Écologie urbaine** en 2008. À Plaine Commune, l'écologie est désormais appréhendée comme **un axe transversal** qui qualifie l'ensemble des politiques publiques de la communauté : environnement bien sûr, mais aussi économie, social, éducation, finances.

Qu'est-ce-que ça implique ?

Ce changement impacte les choix techniques tout autant que le management de l'administration, l'implication étroite de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre, de la maîtrise d'usage.

Comment faire ?

L'Agenda 21 ne se limite pas à l'environnement. L'écologie urbaine intègre par principe les préoccupations sociales et économiques.

Sur le territoire de Plaine Commune qui a tant souffert du développement non durable, l'Agenda 21 traitera de front les questions de **droit à l'emploi, droit au logement, droit au transport** et à la mobilité, de la **cohésion sociale**, territoriale et intergénérationnelle, de la **lutte contre toutes les formes d'exclusion**, du **droit à la sécurité**.

Et les déplacements ?

Plaine Commune s'engage dans **une politique de l'éco-mobilité** qui favorise **la complémentarité - intermodalité** - entre les transports en commun (RER, tram, bus...), les déplacements actifs (marche à pieds, vélo), le partage de la voiture co-voiturage, auto-partage), etc. afin de réduire la place de la voiture.

Et si Saint-Ouen entrait dans Plaine Commune ?



Plaine Commune aujourd'hui

Un regroupement de **8 communes** avec **58 conseillers communautaires** des villes de:

Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Stains, Villetaneuse.

Une agglomération de **346 209 habitants**, **115 000 salariés** dans **13 000 entreprises**, **45 000 étudiants** et **deux universités.**

Et avec Saint-Ouen ?

Dès le **1^{er} janvier 2013**, selon la décision de la consultation populaire et du conseil Municipal de Saint-Ouen, la Communauté d'Agglomération pourra comporter **9 communes** et un peu plus **390 000 habitants.**

Qu'est-ce-qu'une communauté d'agglomération telle que Plaine Commune ?

C'est un **ÉTABLISSEMENT PUBLIC** à coopération intercommunale regroupant plusieurs communes formant un ensemble de plus de 50 000 habitants. Ces communes s'associent dans un **ESPACE DE SOLIDARITÉ.**

Elles conduisent ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.

C'est **UNE COMMUNAUTÉ DE PROJETS.**



Pourquoi faire ?

Elles mettent en commun des ressources humaines, des moyens techniques et financiers pour mettre en œuvre ce projet.

C'est aussi **UNE COMMUNAUTÉ DE MOYENS.**



Saint-Ouen perdra-t-elle son autonomie ?

Toute décision d'intérêt communautaire sur notre territoire suppose un accord positif de notre ville.

C'est la garantie du respect de notre autonomie.

Qui contrôle et quoi ?

Les activités transférées seront contrôlées par 8 élu(e)s aodonien(ne)s qui siégeront au **Conseil communautaire.**

Le Maire sera Vice-Présidente et participera au **Bureau Communautaire.**

Un rapport détaillé sur l'activité et la comptabilité de la communauté est adressé chaque année à toutes les communes.

LA DÉCISION EST PARTAGÉE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES AUTRES COMMUNES

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION S'OCCUPE DES INTÉRÊTS INTER-COMMUNAUX AVEC L'ACCORD DES COMMUNES

La ville conserve sa vocation générale d'administration et de gestion de son territoire.

Les activités restantes sont traitées comme aujourd'hui par les commissions municipales (finances, urbanisme, enseignement, culture, vie associative, etc.), le bureau municipal (décisions) et le Conseil municipal (vote).

**Une femme = Un homme
= Une voix**

**Avec les écologistes, bâtissons ensemble
l'intercommunalité de Saint-Ouen !**



*S'informer, apprendre, comprendre, échanger
et décider de l'avenir de Saint-Ouen !*